

GRILLE TARIFAIRE LOCATION / GESTION – 09/2015

Option Economique	Gestion Courante 5% HT			6,00% TTC
Option Pratique	Gestion Courante 5% HT	Garantie des Loyers Impayés 2,35% TTC		8,35% TTC
Option Tranquille	Gestion Courante 5% HT	Garantie des Loyers Impayés 2,35% TTC	Garantie Vacance Locative 2,20% TTC	10,55% TTC

Les honoraires de gestion ainsi que les primes d'assurance sont déductibles à 100% de vos revenus fonciers.

Honoraires de location	<p>Ces honoraires comprennent la recherche du locataire, la visite, la construction et l'étude du dossier, la rédaction du bail</p> <p>Locations à usage d'habitation : 10 €/m² TTC à la charge du bailleur et 10 €/m² TTC à la charge du locataire.</p> <p>Location de locaux professionnels et commerciaux : 20% HT du loyer annuel</p> <p>Consultation internet des comptes : 2,5€ TTC / mois. Autres prestations sur devis</p>
Etat des lieux d'entrée	<p>3€ TTC / m² à la charge du bailleur et 3€ TTC / m² à la charge du locataire</p> <p>Chiffrage des dégradations : 30 € TTC Etablissement d'un inventaire : 80 € TTC Contrôle d'inventaire : 45 € TTC Autres prestations sur devis</p>
Frais divers à la charge du bailleur	<p>Gestion des impayés : Rejet d'un prélèvement : 25 € TTC Chèque impayé : 25 € TTC Clause pénale : 10% Mise en demeure : 36 € TTC Remise à l'huissier : 180 € TTC Remise à l'avocat : 360 € TTC</p> <p>Divers : Présentation à l'assemblée de copropriété 250 € TTC / lot Document d'aide à la déclaration : 36 € TTC / lot / par an Réalisation d'imprimé de déclaration fiscale : 250 € TTC / lot Travaux : Gratuit jusqu'à 500 € TTC puis 3% HT du montant des travaux Vacations : 90 € TTC / heure Frais d'entremise : 50 € TTC Montage de dossier ANAH : 500€ TTC</p>

TVA au taux en vigueur : 20%. Toute augmentation du taux entrainera une modification du prix TTC.

HONORAIRES DES TRANSACTIONS – 09/2015
• locaux d'habitation et professionnels

montant de la valeur du bien	honoraires
Jusqu'à 30.000 €	Forfait de 5.000 € TTC
De 30.001 € à 50.000 €	Forfait de 6.000 € TTC
De 50.001 € à 100.000 €	Forfait de 7.500 € TTC
De 100.001 € à 200.000 €	7% TTC du prix de vente, forfait minimum de 7.500 € TTC
De 200.001 € à 400.000 €	6% TTC du prix de vente, forfait minimum de 14.000 € TTC
De 400.001 € à 600.000 €	5% TTC du prix de vente, forfait minimum de 20.000 € TTC
A partir de 600.001 €	4% TTC du prix de vente, forfait minimum de 30.000 € TTC

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait.

Les honoraires comprennent notamment :

1. La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
2. La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
3. La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
4. La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
5. Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
6. L'assistance à l'avant-contrat de vente,
7. Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
8. L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

• locaux commerciaux

Les honoraires sont de 10% HT sur le prix net de vente, forfait minimum de 7.500 € HT

• fonds de commerce, murs de magasins et cession de bail

Les honoraires sont de 10% HT sur le prix net de vente, forfait minimum de 7.500 € HT

• terrains à bâtir

Les honoraires sont de 10% TTC sur le prix net de vente

ORPI Immobilière de la Palun

04.42.60.00.81 – Fax : 04.42.22.92.01

idl@orpi.com – www.orpi.com/idlp

SGTL Immobilier, 57 avenue de Nice – 13120 GARDANNE,

SAS au capital de 20.000€ - RCS AIX-en-PROVENCE N° 798.232.310

Carte professionnelle n°A13-5585 délivrée le 11 décembre 2013 par la Préfecture des BdR

Garantie : GALIAN – T n°B42800895 – 120.000 € / G n°B41800896 – 120.000 €

N°Orias : 14002880